

BULLETIN D'ADHESION OU DE DON

POUR L'ANNÉE 20.....

CHARTRE DU CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN

Le *Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin* est une association sans but lucratif qui a été créée en 1994 pour permettre aux artistes, aux habitants, aux acteurs du monde associatif et institutionnel de mieux connaître leur territoire par le fil rouge des musiques traditionnelles qui traduisent l'existence de valeurs communes et donnent du sens à une culture en marche.

Le CRMTL souhaite ainsi participer activement à la valorisation des territoires qui composent la région Limousin. Dans cet esprit, l'association accompagne les habitants, les artistes, les associations et les collectivités à travers des activités de publication, d'accompagnement, de formation, de co-organisation d'événements culturels et de mise à disposition via un Centre Ressources.

L'association entend de ce fait contribuer à la découverte du patrimoine vivant du Limousin ainsi qu'au développement des échanges entre les habitants, les associations et les acteurs professionnels investis dans le développement et la promotion de leur territoire.

En adhérant au *Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin*, vous contribuez, en premier lieu, au développement de l'activité culturelle par la promotion des musiques traditionnelles en région Limousin et, en second lieu, à une meilleure connaissance des territoires qui la composent. Vous soutenez également un mouvement solidaire et citoyen qui repose sur les échanges de savoirs, de savoir-faire et d'expériences, qui défend la tolérance et l'ouverture d'esprit par la culture.

Pour adhérer ou faire un don au CRMTL, la signature de la charte est indispensable.

NOM, Prénom : Né(e) le

Organisme (association...) :

Pour les organismes : Nom du (de la) titulaire: Suppléant(e):

Adresse :

Tél fixe : Mobile: Mél :

> **Adhère au Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin pour l'année 20**

En tant que membre "internaute" (non-représenté à l'assemblée générale) : **cotisation gratuite**

En tant que membre actif (représenté à l'assemblée générale) : **1 ou 2 cotisation(s)* de 20 € chacune**

Si 2 cotisations de 20€, NOM, Prénom de la personne rattachée : Né(e) le

> **Fais un don de soutien au CRMTL** (complémentaire ou non à l'adhésion) d'un montant de : €

> **Demande un reçu fiscal**** pour le versement de la cotisation* et/ou du don **Oui / Non**

Je joins un chèque libellé à l'ordre de « CRMT en Limousin » d'un montant total de ... €
accompagné de ce coupon rempli à retourner à : CRMT en Limousin – 4 avenue Jean Vinatier – 19700 SEILHAC

Fait le : à Signature :

En soutenant le CRMTL, association reconnue d'intérêt général, vous bénéficiez

- en tant que particulier, d'une déduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Si votre don dépasse 20 %, l'avantage fiscal peut être reporté sur 5 ans.
Pour exemple, en donnant 50,00 € au CRMTL, votre déduction d'impôts est de 33 €.
- en tant qu'entreprise, d'une réduction de 60% de vos dons, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.
De plus, un étalement sur 5 ans est possible.

* Votre cotisation au CRMTL est considérée comme un don. Elle est donc déductible comme votre don.

** Si vous en avez fait la demande, le CRMTL vous adressera, au début de l'année suivante, un reçu fiscal global pour votre cotisation et l'ensemble de vos dons versés durant l'année en cours.